

« 37 800 étudiants supplémentaires en 2015 » (N. Vallaud-Belkacem, examen du PLF à l'Assemblée)

Paris - Publié le mercredi 21 octobre 2015 à 17 h 23 - Actualité n° 54337 - Imprimé par ab. n° 13929

« Nous avons compté 38 700 étudiants supplémentaires en 2015, en particulier dans les filières Staps, droit, psychologie et santé », déclare Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, lors de l'examen des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » à l'Assemblée nationale le 21/10/2015. « Pour la rentrée 2016, nous avons obtenu 165 millions d'euros supplémentaires, notamment pour permettre la création de 1000 emplois de plus, ce qui est indispensable pour accompagner la réussite des étudiants et l'accueil des primo-entrants dans l'enseignement supérieure ».

« Mais l'effort financier n'est pas pas suffisant, il faut repenser l'entrée dans l'enseignement supérieur et travailler sur la refonte du processus d'orientation. L'un de nos objectifs, dans le cadre de la StraNES, est d'amener 60 % de la classe d'âge aux diplômes de l'enseignement supérieur, mais pour cette démocratisation, il faut prendre en compte la diversité croissante du public », ajoute Najat Vallaud-Belkacem. Elle annonce « l'expérimentation dans 10 universités de nouvelles modalités d'accès à la deuxième année en Paces », dans le but de « diversifier le public des métiers médicaux ».

Elle souhaite également « soutenir la formation professionnelle continue » dans les universités, « augmenter leur taux de retour financier » et créer « une gestion plus centralisée pour un meilleur taux d'occupation ».

« L'enseignement supérieur français est un système de qualité »

- « Aujourd'hui, notre système d'enseignement supérieur a beau être dénigré, c'est un système de qualité, parmi les plus efficaces au monde. C'est l'OCDE qui le dit dans une étude : 80 % des jeunes français qui accèdent à l'enseignement supérieur en ressortent avec un diplôme, c'est 10 points de plus que la moyenne de l'OCDE. »
- « Pour cela, nous aidons au mieux les étudiants les moins favorisés. Depuis 2012, 500 millions d'euros supplémentaires ont été investis dans des bourses à critères sociaux : 132 500 nouveaux étudiants, issus de classes moyennes et qui n'étaient pas concernés par bourses, ont pu en bénéficier. Autres mesures pour protéger le pouvoir d'achat étudiant : l'augmentation de la gratification des stages, dont le montant horaire minimum passe de 3,30 à 3,60 euros, soit 45 euros supplémentaires par mois. Une nouvelle prime d'activité pour compléter les salaires des emplois faiblement rémunérés est également accessible par les étudiants qui gagnent au moins 900 euros nets mensuels. Nous nous sommes battus pour cela et cette prime concernera 100 000 étudiants. »
- « Autre effort : la construction promise de 40 000 nouveaux logements sociaux pour les étudiants, qui avance, puisque nous en serons à la moitié à la fin de l'année. Et le dispositif Clé dans le parc privé, qui permet d'accéder à un logement sans avoir besoin de garants. L'an dernier, il a été utilisé par 3 000 étudiants. Nous avons déjà 6 000 demandes cette année ».

« Les droits d'inscriptions à l'université n'augmenteront pas »

- « Les droits d'inscriptions à l'université n'augmenteront pas », promet Najat Vallaud-Belkacem. Également interrogé à ce sujet, Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'ESR, confirme cette décision : « Ce serait un contre-message alors que nous soutenons la démocratisation de l'accès aux études supérieures. Or, d'après un rapport de l'OFCE, augmenter les droits d'inscriptions dissuade certaines couches sociales à se diriger vers les études supérieures, ce que nous cherchons justement à éviter ».
- Outre les droits d'inscriptions, Najat-Vallaud Belkacem évoque également les études de santé. Elle annonce « l'expérimentation dans 10 universités de nouvelles modalités d'accès à la deuxième année en Paces », dans le but de « diversifier le public des métiers médicaux ». Plus d'informations seront diffusées « dans les semaines à venir ».

« Un tiers des locaux des universités sont à rénover »

- Najat Vallaud-Belkacem évoque également le sujet de l'immobilier universitaire. « Si on veut faire réussir les étudiants, il faut les accueillir dans des locaux qui soient à la hauteur de l'objectif de qualité de l'université. Aujourd'hui, la situation est contrastée : sur 18 millions de m², un tiers date de moins de 10 ans et présente toutes les garanties de qualité, 1/3 est plus ancien, mais reste en bonne condition et 1/3 soit 5,6 millions de m², est plus vétuste et devra faire l'objet de travaux pour améliorer les dépenses énergétiques ou adapter les locaux aux nouveaux usages pédagogiques. Pour ce faire, dans le cadre des CPER, 1 milliard d'euros sera débloqué, plus un autre milliard de la part des collectivités locales. »
- Sur la possibilité d'étendre la dévolution du patrimoine, la ministre évoque 3 expérimentations « très satisfaisantes », dans les universités Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1. « Cependant, la Cour des comptes a chiffré à 860 000 euros par an le coût de cette dévolution. Dans l'immédiat, elle est hors de portée, mais il faut bien entendu y réfléchir ».

« Un modèle économique nouveau sur lequel miser pour l'université »

- « Il faut mutualiser les surfaces des universités. Différents rapports le montrent : la gestion des locaux universitaires se fait trop souvent au niveau des UFR, donc le taux d'occupation moyen ne dépasse pas les 70 %. Il faut une gestion plus centralisée, avec des salles modulables, pour améliorer ce taux sans avoir à construire de nouvelles salles ».
- Sur la formation professionnelle continue au sein des universités, la ministre se déclare « favorable ». « C'est une nécessité sociale à l'université et une façon de mettre l'université au cœur de la société. Et cela permettrait un modèle économique nouveau sur lequel miser, qui participerait au mode de développement financier des universités. »

Najat Vallaud-Belkacem



Email : spresse@education.gouv.fr

Téléphone : 01 55 55 30 10

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Ministre	Août 2014	Au-jourd'hui
Conseil général du Rhône Conseillère générale	2008	Au-jourd'hui
Ministère du Droit des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Ministre du Droit des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports	Avril 2014	Août 2014
Ministre du Droit des femmes Porte-parole du gouvernement de Jean-Marc Ayrault	Mai 2012	Avril 2014
Mairie de Lyon Adjointe	2008	2013
Conseil régional de Rhône-Alpes Conseillère régionale	2004	2010

Fiche n° 3292, créée le 02/04/14 à 15:47 - MàJ le 18/10/15 à 03:53

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Secrétaire d'État : Thierry Mandon (depuis le 06/2015).

Missions :

- proposer et, en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.
- préparer les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »
- participer à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

Contact :

Barbara Pennamen, service de presse

Tél : 01 55 55 84 24

Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20

Barbara Pennamen

Communication & RP

Ministère de l'Education nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Re-
cherche

barbara.pennamen@re-
cherche.gouv.fr



CONTACT